



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

**Présents :** Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER  
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

**Procuration :** Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER  
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
Mme Jocelyne PY a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISCHER  
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE  
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL  
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Stéphanie GAUTIER

**Absents :** M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

**Secrétaire de séance :** Hélène DEVILLER

Nombre de Membres  
En exercice : 23  
Présents : 13+6 proc.  
Votants : 19

Date convocation  
07/04/2023  
Date d'affichage  
07/04/2023

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le 14/04/2023

Le Maire,  
**Josian RIBES**



### **Objet : Organisation de la Fête de la Garrigue 2023 et demande de subventions**

M. le Maire explique qu'il est proposé de renouveler en 2023 l'organisation de la Fête de la Garrigue, événementiel novateur alliant nature et culture, en partenariat avec le CPIE du Bassin de Thau et le Festival de Thau.

M. le Maire rappelle qu'un bilan positif a été tiré de la première édition de cette manifestation, organisée les 4 et 5 juin 2022 (1500 personnes touchées, 16 animations proposées sur le Village des Garrigues, 7 stands pédagogiques et de partenaires, 4 stands de productrices, 2 concerts et un spectacle...).

Fort de ce succès, il est donc proposé l'organisation d'une nouvelle édition de cette manifestation le samedi 13 mai 2023, avec une programmation toujours aussi qualitative (organisation du Village des Garrigues avec espaces ludiques et pédagogiques, conférences et exposition, foodtruck et producteurs locaux..., poursuite des circuits nature et culture, spectacle et concert en soirée). Les associations locales seront par ailleurs plus particulièrement impliquées et valorisées cette année.

Le montant prévisionnel de cet événement pour la commune de Montbazin, optimisé pour l'édition 2023, est estimé à 17 067€ TTC. Les subventions correspondantes seront sollicitées auprès des différents partenaires (notamment Région, Département, Sète Agglopolie Méditerranée, DRAC...).

M. le Maire soumet ensuite le dossier de présentation et le plan de financement du projet à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Annulé en préfecture  
034-213401658-20230412-2023-DELIB-19-DE  
Date de réception préfecture : 14/04/2023

- Valide l'organisation de la Fête de la Garrigue 2023 en partenariat avec le CPIE du Bassin de Thau et le Festival de Thau ;
- Charge M. le Maire de solliciter les demandes de subventions correspondantes auprès de tous les financeurs potentiels ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,  
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230412-2023-DELIB-19-DE  
Date de réception préfecture : 14/04/2023